

Nombre de jours donnant droit à l'indemnité fixe de route.

(Art. 40 du décret.)

Côté ouest.

De Papeete à Taravao, route desservie....	60 kilom.	1	journée.
De Taravao à Teahupoo, route non desservie	19	—	1 —
De Taravao à Tiarei, route desservie mais accidentée et difficile.....	30	—	1 —
De Tiarei à Papeete, route desservie mais accidentée et difficile.....	30	—	1 —

Côté est.

De Papeete à Tiarei, route desservie mais accidentée et difficile.....	30 kilom.	1	journée.
De Tiarei à Taravao, route desservie mais accidentée et difficile	30	—	1 —
De Taravao à Tautira, route non desservie.	19	—	1 —
De Taravao à Papeete, route desservie	60	—	1 —

B — Tableau des distances évaluées en mètres entre les différents districts de Moorea.

Districts	Papeoai	Haapiti	Afareaitu	Teavaro	Teaharoa	Opunuhu
Papeoai.....	»	44.250	31.250	27.000	46.750	3.250
Haapiti.....	14.250	»	17.000	22.500	31.000	47.500
fareaitu.....	31.250	47.000	»	5.500	45.750	59.250
Teavaro.....	27.000	22.500	5.500	»	40.250	23.750
Teaharoa.....	46.750	31.000	45.750	40.250	»	45.500
Opunuhu.....	3.250	47.500	29.250	23.750	43.500	»

N° 242. — ARRÊTÉ fixant les prix de revient des rations de vivres, combustible et fourrage délivrées aux troupes en garnison à Tahiti et aux autres rationnaires.

Le Gouverneur *p. i.* des Etablissements français de l'Océanie,

Vu les prix de revient arrêtés en Conseil privé dans la séance de ce jour pour les diverses denrées entrant dans la composition des rations ;

Vu les dépêches ministérielles des 7 février 1874, 6 février 1877 et 25 octobre 1884 ;

Sur le rapport du Chef du service administratif ;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Les prix de revient des rations de vivres, combustible